

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-864

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	0	10
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	0	10
SOLDE	-10	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 10 euros du programme 169 « reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », action 07« Action en faveur des rapatriés ».

Amendement d'appel. La suppression proposée ici n'est pas souhaitée. Il s'agit bien entendu d'augmenter l'enveloppe de cette sous-action mais aucun transfert entre programme n'a pu être envisagé.

Il s'agit ici réparer le préjudice subi par les personnes de statut civil de droit commun, ayant épaulé l'armée française dans des missions civiles et des opérations militaires en Algérie, qui n'ont pas été entendues par l'administration, du 5 février 2011 au 19 décembre 2013, et dont les demandes d'allocations n'ont pas été honorées.

En compensation de ce préjudice un montant de 4 195 euros pour ces personnes serait la bienvenue.